

OFFRE DE MARCHE MULTI-ATTRIBUTAIRES

Support au montage de propositions
Aerospace Valley
en réponse aux appels à projet
HORIZON EUROPE

Réf: 21-ADMIN-CS-211

02/06/2021

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE | 3 |
| 2.1 PARTICIPATION D'AV DANS LES PROJETS EUROPEENS | 3 |
| 2.2 APPELS A PROPOSITION CIBLES ET DECOUPAGE EN LOTS DE SOUS-TRAITANCE | 4 |
| 3. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES DE LA CONSULTATION | 5 |
| 4. METHODOLOGIE | 6 |
| 5. CONDITIONS REQUISES | 7 |
| 6. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT, DUREE ET LIVRABLES | 7 |
| 7. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES | 8 |
| 8. COUTS | 8 |
| 9. CONDITIONS DE PAIEMENT | 8 |
| 10. FORMULATION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ | 8 |
| 11. SOUMISSION DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ | 9 |
| 12. STRUCTURE DES REPONSES A L'OFFRE DE MARCHÉ | 9 |
| 12.1 SECTION 1 – PROPOSITION ADMINISTRATIVE | 9 |
| 12.2 SECTION 2 – PROPOSITION TECHNIQUE | 10 |
| 12.3 SECTION 3 – PROPOSITION FINANCIERE | 10 |
| 13. EVALUATION ET SELECTION | 10 |
| 14. ANNEXE I – APPELS A PROJETS SELECTIONNES | 11 |
| 14.1 HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS AND COPERNICUS APPLICATIONS FOSTERING THE EUROPEAN GREEN DEAL | 11 |
| 14.2 HORIZON-CL4-2021-RESILIENCE-01-29: 'INNOVATE TO TRANSFORM' SUPPORT FOR SME'S SUSTAINABILITY TRANSITION (CSA) | 14 |
| 15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE | 17 |

1. Introduction

Le pôle Aerospace Valley (AV) lance cette offre de marché pour le soutien au montage de propositions européennes qu'il a l'intention de coordonner, en réponse à plusieurs appels à projet HORIZON EUROPE.

L'offre est de nature multi-attributaire, AV souhaitant retenir plusieurs sous-traitants pour ce marché dans la mesure du possible.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CONTEXTE

2.1 Participation d'AV dans les projets européens

Créé en juillet 2005, Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l'Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Avec ses cinq écosystèmes d'excellence - Systèmes Embarqués et Communicants ; Structures, Matériaux et Procédés ; Propulsion et Energie embarquée ; Economie des Données et Intelligence Artificielle ; Solutions pour l'Usine du futur - Aerospace Valley est le moteur d'une communauté solidaire, compétitive et attractive visant à favoriser l'innovation au service de la croissance.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d'animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique), dont 562 PME.

Depuis sa création, Aerospace Valley a développé une stratégie européenne et participe activement à la politique des clusters mise en place par la Commission Européenne. Outre de nombreux accords de collaboration bilatéraux établis avec des clusters internationaux, Aerospace Valley est membre du réseau EACP (European Aerospace Clusters Partnerships). Le pôle participe également au Conseil Européen des Drones Civils et, concernant les activités de Défense, Aerospace Valley appartient au réseau ENDR (European Defense Network Regions) mis en place par la DG DEFIS.

Aerospace Valley participe également au réseau national mis en place par les ministères français pour accompagner les acteurs à la RDI Européenne. Le pôle a été Point de Contact National PME, Transports et Espace sur toute la durée du programme Horizon 2020 et a participé à plusieurs Groupes de Travail Nationaux (GTN) organisés par les ministères français sur ces thématiques. Depuis le 1^{er} mai 2021,

Aerospace Valley a rejoint la nouvelle organisation des PCN Français pour le programme Horizon Europe : Thilo SCHOENFELD sera PCN Transport et Fabienne DAVERAN PCN Espace.

L'ambition européenne du Pôle répond à une volonté d'être connu et reconnu sur une échelle européenne mais constitue également une précieuse opportunité pour d'aider les adhérents à trouver des partenaires européens, notamment pour la mise en œuvre des projets d'innovation collaboratifs financés par la Commission Européenne.

Outre le soutien aux projets européens des adhérents, l'Association Aerospace Valley participe également de manière très active aux projets européens et a été lauréate de 66 projets européens financés par la Commission Européenne dont 18 en tant que coordinateur. Ces projets sont pour la plupart des actions de coordination et de support et répondent aux appels du Programme Cadre de Recherche et d'Innovation de la Commission Européenne (7^{ème} PCRD et Horizon 2020). Aerospace Valley a également participé à de nombreux projets du programme COSME (et, au préalable, du programme CIP) dédié au développement des entreprises, notamment sur l'axe Clusters Go International, pour aider à l'internationalisation des PME. Le pôle a par ailleurs mené des projets de type coopération territoriale, en réponses aux appels Interreg Sudoe et Interreg Poctefa.

Aerospace Valley entend bien poursuivre sa participation à la nouvelle programmation européenne 2021-2027 de manière active et a déjà sélectionné plusieurs appels à projets retenant son intérêt pour l'année 2021.

Jusqu'à présent, les projets européens qu'Aerospace Valley a coordonnés ont été montés sur compétence interne, sans recours à des prestataires extérieurs. Aerospace Valley possède de solides compétences en matière de montage de projets européens mais, à ce jour, plusieurs paramètres mènent le pôle à changer sa stratégie en la matière et à faire appel à des compétences externes. Notamment, il n'est pas possible de mobiliser les ressources internes sur un temps exceptionnellement réduit du fait de la publication très retardée des appels à projets 2021 et du faible report prévisible de leurs dates de clôture.

2.2 Appels à proposition ciblés et découpage en lots de sous-traitance

Le Pôle Aerospace Valley a analysé les différents programmes de travail européens lancés pour la période 2021-2027, en particulier les appels à projets du programme Horizon Europe, Pilier 2, sur la base des drafts des Work Programmes publiés par la CE. Deux appels de ce programme ont été sélectionnés comme pouvant faire l'objet d'une réponse en tant que coordinateur.

Chacun des appels fera l'objet d'un lot de sous-traitance. Ci-dessous, la liste de ces appels¹ et le découpage en lots de sous-traitance :

¹ Les appels à projets Horizon Europe ont été sélectionnés sur la base des drafts des Work Programs publiés par la Commission Européenne, à date de la rédaction de cette offre de marché. Les informations communiquées dans

- **LOT 1 : Appel HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS and Copernicus applications fostering the European Green Deal (EU climate ambition, clean energy, mitigating natural hazards, smart mobility, clean and efficient building, from farm to fork, restoring biodiversity and ecosystems)**
Innovation Action – Budget par proposition : 2 à 3M€ - Budget de l'appel 14M€ -
Clôture 2021 (date non précisée par la CE dans le dernier draft du Work Programme en circulation lors de la rédaction du présent cahier des charges)

Pour cet appel, Aerospace Valley envisage la participation d'adhérents PME du pôle pouvant apporter des compétences en innovation intéressantes. Cette intention devra être approfondie d'un point de vue mode de sélection et validée avec les partenaires européens qui rejoindront le consortium de la proposition.

- **LOT 2 : Appel HORIZON-CL4-2021-RESILIENCE-01-29: 'Innovate to transform' support for SME's sustainability transition**
Coordination & Support Action – Budget par proposition : 5M€ - Budget de l'appel : 10M€ –
Clôture le 23 Septembre 2021

Pour cet appel, le pôle a l'intention de déposer une proposition couvrant les filières aérospatiale et automobile et s'attachera à rallier à cette cause des clusters européens spécialiste de ces deux secteurs.

Aerospace Valley se réserve le droit d'abandonner un ou plusieurs lots d'ici la désignation des lauréats de cette offre de marché.

3. Objectifs généraux et spécifiques de la consultation

AV a l'intention de participer aux appels précités et monter des propositions pour y répondre en qualité de coordinateur. Pour élaborer les propositions, Aerospace Valley souhaite s'adjoindre les services de consultants spécialisés pour l'aider dans ces montages, étant entendu que chaque proposition fera l'objet d'un lot spécifique et que chaque lot sera attribué à un consultant différent, dans la mesure du possible.

Un même soumissionnaire a cependant la possibilité de candidater sur plusieurs lots s'il le souhaite.

Aerospace Valley gardera à sa charge certaines tâches du montage et mettra en interface du consultant sélectionné, pour chacune des propositions, un chef de projet de l'équipe interne du pôle pour un travail en binôme sur ces montages respectifs. A noter qu'il y aura un chef de projet différent pour chaque proposition et que les personnes pressenties à ce jour pour cette fonction sont, pour la plupart, très expérimentées en montage de projet européen.

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley gardera à sa charge sont les suivantes :

- Recherche et choix des partenaires européens pour former le consortium de la proposition.

cette offre, notamment les dates de clôture, pourront être ajustées lorsque les appels et leurs conditions de soumission auront officiellement été publiés par la Commission Européenne.

- Collecte des informations requises des partenaires pour intégrer dans la proposition (par exemple, pour les projets Horizon Europe, paragraphe 3.2 Capacity of participants and consortium as a whole).
- Elaboration du budget
- Préparation de la partie administrative et soumission électronique de la proposition

Les tâches du montage qu'Aerospace Valley souhaite confier au sous-traitant et qui font l'objet de cette offre de marché sont les suivantes :

- Rédaction de la proposition (partie B Technical Description - sections Excellence, Impact, Implementation), en conformité avec les modèles de proposition imposées par la Commission Européenne, pour chacun des appels précités.
- Cette rédaction comprendra également la fourniture des tableaux et graphiques requis par le modèle de proposition comme par exemple : le Gantt Chart du projet, les tableaux des Deliverables et Milestones. Des graphiques ou illustrations devront également être fournis par le sous-traitant à la demande d'Aerospace Valley si besoin.

La construction de la proposition sur les aspects objectifs, méthodologie, work plan, livrables et jalons fera l'objet d'une collaboration étroite entre le chef de projet AV et le sous-traitant qui se nourrira des éléments établis par le consortium pour procéder à la rédaction de la proposition. AV sera pilote sur ces aspects et fournira les éléments requis pour la rédaction au consultant mais pourra s'appuyer, si besoin, sur l'expertise et la compétence de ce dernier pour l'élaboration des éléments.

4. Méthodologie

Le montage de chaque proposition précitée démarrera dès la signature du contrat de sous-traitance, sans délai, jusqu'à la date limite de clôture de chaque appel. Chacun des sous-traitants sélectionnés sera mis en relation avec le chef de projet AV désigné pour établir la méthodologie de montage. Celle-ci sera laissée à la discrétion de chaque chef de projet et pourra prendre en compte la méthodologie proposée par le sous-traitant, le cas échéant. Cette méthodologie devra obligatoirement s'appuyer sur les éléments suivants :

- Mise en place de réunions d'avancement de montage régulières entre AV et le sous-traitant (minimum une réunion par semaine).
- Création d'un espace de partage de données. Aerospace Valley pourra mettre à disposition du sous-traitant un espace Share Point pour partager les documents liés à la préparation de la proposition.
- Echanges réguliers, par email ou téléphone, entre AV et le sous-traitant, tout au long de la préparation de la proposition.
- Si des réunions de préparation sont organisées entre AV et les partenaires européens choisis pour participer au consortium, le sous-traitant en charge du montage y sera également convié.

5. Conditions requises

Le sous-traitant sélectionné devra avoir une expérience solide en montage de projets européens Horizon 2020 et pouvoir attester de projets montés lauréats de ces programmes.

Comme indiqué ci-dessus, AV désignera un chef de projet qui travaillera en binôme avec le sous-traitant, facilitera l'accès aux informations, suivra les travaux et validera les résultats des prestations du sous-traitant.

Le sous-traitant devra veiller au bon déroulement des activités, à l'établissement de rapports réguliers et désigner à cet effet une personne chargée d'assurer un contact permanent et régulier avec AV. Il est attendu que cette personne soit un consultant senior, avec une solide expérience en montage de projets européens.

6. Date d'entrée en vigueur du contrat, durée et livrables

Il est prévu que chacun des contrats établis entre en vigueur au plus tard le 28 juin 2021. L'exécution des tâches ne doit pas commencer avant la signature du contrat ou avant la date spécifique spécifiée dans le contrat.

Chacun des contrats signés se terminera selon la date limite de clôture des appels concernés. Les appels sélectionnés n'ayant encore été publiés officiellement par la CE, les dates ci-dessous pourront faire l'objet de modifications, lorsque les appels à projet Horizon Europe auront été officiellement publiés par la Commission Européenne :

- Lot 1 : le 31 décembre 2021
- Lot 2 : le 23 septembre 2021

Des modifications peuvent être apportées au contrat uniquement dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par AV comme nécessaire pour l'achèvement du projet et suivant les dispositions du projet de contrat.

Livrables :

- Pour chacun des lots sus-cités, le livrable majeur sera la partie technique de la proposition finalisée, prête à être soumise sur le Portail de la Commission Européenne par Aerospace Valley, minimum 48H avant la clôture de l'appel.
- Il sera demandé au sous-traitant de fournir, au minimum une semaine avant la date de clôture, pour chacun des lots, une version avancée du draft de la proposition, pour sécuriser une première soumission sur le Portail de la Commission Européenne.

7. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est requise pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution des tâches découlant du présent appel d'offres, car elles pourraient entrer en contact avec des informations confidentielles au cours de leur travail. Toute violation de la confidentialité sera traitée comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation du contrat comme indiqué à l'annexe II. AV se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire pour violation de la confidentialité nécessaire.

Les exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui-même ou son personnel ont accès au cours de l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE N° 45/2001. Le contractant est également responsable de l'application de cette obligation à l'égard de ses sous-traitants directs ou indirects.

8. Coûts

Le cout d'une prestation par lot ne pourra pas dépasser la somme de 15 000 euros HT.

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

9. Conditions de paiement

Les prestations de chaque lot donneront lieu à deux facturations et un échéancier de paiement sera défini pour chaque contrat.

10. Formulation des réponses à l'offre de marché

- Toutes les réponses doivent être signées par une personne autorisée ou par le représentant légal du soumissionnaire.
- Les réponses doivent être claires et concises, avec une numérotation continue des pages, et assemblées de manière cohérente (par exemple, reliées ou agrafées, etc.). Étant donné que les soumissionnaires seront jugés sur le contenu de leurs réponses écrites, celles-ci doivent montrer clairement qu'ils sont en mesure de répondre aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges.
- La réponse devra clairement énoncer le lot de sous-traitance concerné. Un soumissionnaire pourra candidater sur plusieurs lots de sous-traitance, sachant toutefois qu'Aerospace Valley attribuera, de préférence, un lot par soumissionnaire.

- Les réponses doivent être remises conformément aux exigences énoncées dans le présent cahier des charges, et avant la date et l'heure limite de candidature.
- Les réponses doivent comprendre les informations suivantes :
 - o Toutes les informations et documents dûment remplis et signés, afin d'évaluer les différents critères.
 - o Une description claire et détaillée de l'organisation et de son expérience en montage projets européens (faisant apparaître clairement le nombre de projets Horizon2020 gagnés).
 - o Le soumissionnaire pourra proposer une méthodologie de montage.
 - o Les soumissionnaires fourniront une description pratique et détaillée des ressources mises à disposition pour atteindre les objectifs et les résultats attendus (voir Chapitre 5 Conditions Requises du présent cahier des charges)

11. Soumission des réponses à l'offre de marché

Les réponses doivent être soumises à l'adresse daveran@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) **le 15 juin 2021 18H au plus tard**.

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offres, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

12. Structure des réponses à l'offre de marché

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

12.1 Section 1 – Proposition administrative

Cette section doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture des attestations de régularité sociale et fiscale
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers
- Fourniture d'une attestation de vigilance à remettre à la date de signature du contrat puis à renouveler tous les six mois

- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

12.2 Section 2 – Proposition technique

La proposition technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

12.3 Section 3 – Proposition financière

Le prix de l'offre doit être indiqué en Euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le Chapitre 8 « Coûts » du présent cahier des charges.

13. EVALUATION ET SELECTION

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le 16 et le 18 juin 2021 pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix des prestataires.
- Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux soumissionnaires à compter du 21/06/21
- Les contrats de sous-traitance seront établis pour un démarrage des activités le 28 juin 2021 au plus tôt.
- Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ou les éléments des points de restitution intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

14. ANNEXE I – APPELS A PROJETS SELECTIONNES

14.1 HORIZON-EUSPA-2021-SPACE-02-51: EGNSS and Copernicus applications fostering the European Green deal

Extrait du Work Programme Cluster 4 Horizon Europe, Draft, version du 31/05/2021

| Specific conditions | |
|--|--|
| <i>Expected contribution per project</i> | <i>EU</i> The Commission estimates that an EU contribution of between EUR 2.00 and 3.00 million would allow these outcomes to be addressed appropriately. Nonetheless, this does not preclude submission and selection of a proposal requesting different amounts. |
| <i>Indicative budget</i> | The total indicative budget for the topic is EUR 14.00 million. |
| <i>Type of Action</i> | Innovation Actions |
| <i>Technology Readiness Level</i> | Activities are expected to achieve TRL7-9 by the end of the project – see General Annex B. |

Expected Outcome: Projects are expected to contribute to the following outcomes:

- Development of innovative EGNSS and Copernicus based solutions that contribute to the implementation of the European Green deal². These solutions can play a major role in the transformation of the EU's economy into a climate-neutral economy by 2050, as well as support environmental protection, maintaining biodiversity, etc.

Uptake of Copernicus services and/or Galileo's specific features and differentiators in areas such as zero-pollution, EU methane strategy, clean and renewable energy and circular economy; sustainable and smart mobility; building and renovation, and digital/precision farming supporting the farm to fork strategy.

Scope: Proposals should focus on the development of innovative EGNSS and Copernicus applications that support the Green Deal objectives and its related policies and they can be submitted in any of the following areas:

- **Increasing the EU's climate ambition for 2030 and 2050:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which contribute to CO₂ reductions and a toxic free environment, through better monitoring and preventing pollution from the air, water, soil and consumer products as well as natural catastrophes as pollution sources.
- **Supplying clean, affordable and secure energy:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which support the supply of clean, affordable and secure renewable energy.

² COM (2019) 640 of 11 December 2019

- **Mitigating natural hazards:**EGNSS and/or Copernicus based solutions which limit the damage from fires, floods or other natural hazards.
- **Accelerating the shift to sustainable and smart mobility:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which enable or contribute to the development and impact monitoring of new sustainable mobility services and which reduce congestion, emissions and pollution especially in urban areas, while keeping costs at an efficient/reasonable level. Examples of emerging applications include automated and connected multimodal transport, public transport, mobility as a service, autonomous driving, IoT solutions for efficient mobility, road maintenance, air quality monitoring and forecasting.
- **Building and renovating in an energy and resource efficient way:** EGNSS and/or Copernicus based solutions, which contribute to the digitisation, smart monitoring and tracking of building and renovation processes. Examples of emerging applications include EGNSS based augmented or mixed reality for construction, special mapping solutions for making digital twins of buildings, utilities and infrastructure using Building Information Modelling (BIM), location-based applications for governmental processes, e.g. energy labelling of buildings leveraging the authentication feature, sensors for smart monitoring, drones with thermal camera to detect water and thermal leaks.
- **From “Farm to Fork”: a fair, healthy and environmentally friendly food system:** EGNSS and/or Copernicus based solutions which provide for food security and traceability across the entire supply chain and valorisation of the “made in Europe”. Precision or digital EGNSS farming solutions, which reduce significantly the use of chemical pesticides and fertilisers and help saving water for irrigation. Innovative EGNSS and/or Copernicus based tools that support the digitisation of post-2020 Common Agricultural Policy or other agri-environmental policies.
- **Preserving and restoring ecosystems and biodiversity.** EGNSS and/or Copernicus based solutions which enhance biodiversity monitoring and enable data-driven decision tools for policymakers, to stop biodiversity loss and support the EU nature restoration plan. Examples of emerging applications include monitoring and detection of actions which are threatening the functionality of the ecosystem.

The solutions developed for all areas should leverage the Copernicus data or core services products including Copernicus contributing missions and/or EGNSS differentiators, e.g. High Accuracy Service, authentication features or Galileo Open Service with multi-frequency capability. The developed solutions may integrate technologies like IoT, big data, artificial intelligence, drones, 5G, augmented/mixed reality etc.

The developed applications should have a clearly defined commercial potential and should respond to well identified user needs. The developed solution is expected achieve TRL7-9 by the end of the project. Proposals should deliver new innovative applications, with commercial impact and a clear market uptake.

For proposals under this topic:

- Participation of industry, in particular SMEs and midcaps, is encouraged;
- Participation of, or outreach to, entities based in countries without a space tradition is encouraged;

- Involvement of post-graduate researchers (engineers, scientists, and others) is also encouraged, for example through professional work experience or through fellowships/scholarships when applicable;
- A Business Plan and evidence of user engagement is compulsory and must be provided as part of the proposal, to demonstrate the user need and sustainability of the project.

Proposals addressing PRS (Public Regulated Service) related applications are not in the scope of this action.

Proposals under this topic should exploit synergies and be complementary to national activities and activities funded by ESA.

Applicants are welcome to use the European space data infrastructures, e.g. Galileo Service Centre, EGNOS Data Access Service (EDAS) and the EGNOS user support facilities (ASQF).

Applicants are advised to exploit all possible synergies with other specific actions related to the European Green Deal and funded under the work programme of Cluster 5 "Climate, Energy and Mobility" and of Cluster 6 'Food, Bioeconomy, Natural Resources, Agriculture and Environment'.

14.2 HORIZON-CL4-2021-RESILIENCE-01-29: 'Innovate to transform' support for SME's sustainability transition (CSA)

Extrait du Work Programme Cluster 4 Horizon Europe, Draft, version du 31/05/2021

| Specific conditions | |
|---|---|
| <i>Expected EU contribution per project</i> | The Commission estimates that an EU contribution of around EUR 5.00 million would allow these outcomes to be addressed appropriately. Nonetheless, this does not preclude submission and selection of a proposal requesting different amounts. |
| <i>Indicative budget</i> | The total indicative budget for the topic is EUR 10.00 million. |
| <i>Type of Action</i> | Coordination and Support Actions |
| <i>Eligibility conditions</i> | <p>The conditions are described in General Annex B. The following exceptions apply:</p> <p>The following additional eligibility criteria apply: In order to achieve the expected objectives and/or the specific policy requirements of the topic, the consortium must include at least three entities from at least three Member States or Associated Countries.</p> <p>The following additional eligibility criteria apply: For actions funded under this topic, the same legal entity may only be the coordinator of one action. This means that any legal entity that is the coordinator of the consortium may receive only one grant under this topic. In case the same legal entity is the coordinator in more than one proposal submitted under this topic, only the last submitted proposal will be considered for evaluation.</p> |
| <i>Legal and financial set-up of the Grant Agreements</i> | <p>The rules are described in General Annex G. The following exceptions apply:</p> <p>Beneficiaries may provide financial support to third parties.</p> <p>The support to third parties can only be provided in the form of grants.</p> <p>The maximum amount to be granted to each third party is EUR 50 000.</p> |

Expected Outcome: Projects are expected to contribute to the following outcomes:

- Support objectives of the European Green Deal and of the EU SME Strategy for a sustainable and digital Europe;

- Increased resilience of SMEs, by fostering technological and social innovation in SMEs to support their transition to more sustainable business models and more resource-efficient and circular processes and infrastructures;
- Increased competitive sustainability of SMEs through the uptake of advanced technologies;
- Stronger innovation support ecosystems supporting the green, social and economic transition of SMEs, by leveraging synergies between existing EU networks and SME support initiatives.

Scope: Achieving European Green Deal objectives, and notably a climate neutral and resource efficient economy, requires the full mobilisation of SMEs. The COVID-19 pandemic has also led to companies redesigning their supply chains and facing a new industrial revolution, brought on by a new generation of advanced technologies³, which are underpinning the potential for competitive sustainability of SMEs.

The action will build on and further connect existing EU specialised business support networks and centres – such as the Enterprise Europe Network, the European industry clusters registered under the European Cluster Collaboration Platform, Centres for Advanced Technologies for Industry. They will work in complementarity and close interaction with Open Innovation Test beds, European Digital Innovation Hubs, Start-up Europe etc., but also with academia, social partners and other social innovation actors.

This action will consist in:

A. Advisory services

Dedicated innovation and capacity building support will be provided to SMEs, to assess their ability to transform their business models and increase their resilience.

This will consist of an assessment of SMEs' innovation and sustainability practices, elaboration of recommendations, notably in view of the uptake of advanced technologies and/or social innovations.

Based on these recommendations, SMEs could receive further advisory services according to their level of preparedness such as help and advice on proof of concept, investment readiness, intellectual property (in cooperation with EU funded IP support),⁴ technology transfer, adaptation to standards, adaptation to

³ The Advanced Technologies for Industry project of the European Commission offers analytical overview of 16 advanced technologies: <https://ati.ec.europa.eu/about/what-is-ati> : *Advanced Manufacturing Technology, Advanced Materials, Artificial Intelligence, Augmented and Virtual Reality, Big Data, Blockchain, Cloud Computing, Connectivity, Industrial Biotechnology, Internet of Things, Micro- and Nanoelectronics, Mobility, Nanotechnology, Photonics, Robotics and Security*. European SMEs have shown a chronic lagging behind the US and China in the uptake of advanced technologies - See ATI reports from US and China about technology performance: China: <https://ati.ec.europa.eu/reports/international-reports/report-china-technological-capacities-and-key-policy-measures>; and US: <https://ati.ec.europa.eu/reports/international-reports/report-united-states-america-technological-capacities-and-key-policy>

⁴ https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/index_en; https://intellectual-property-helpdesk.ec.europa.eu/horizon-ip-scan_en; <https://euiipo.europa.eu/ohimportal/en/online-services/ideas-powered-for-business>

environmental rules, design management, skill development, partner search (including social partners). SMEs will receive targeted assistance for the uptake of advanced technologies.

Social innovation should be recommended when the solution is at the socio-technical interface and requires social change, new social practices, social ownership or market uptake.

This action will also include the set-up of a community, building on the SME Alliance projects, in which best practices should be exchanged and SMEs could benefit from dedicated peer-learning activities in order to learn from leaders (SMEs or larger corporates) of their own sector. Incentives for leaders to share their best practices with peers should be identified in the context of EU support to industrial ecosystems.

B. Financial support in the form of 'Third party financing'

As a result of the advisory services and initial assessments, SMEs will receive financial support through calls for SMEs, to implement the elaborated recommendations.

This should support amongst other activities the financing of a feasibility study, prototyping, pilot testing, demonstrating, procurement of further specialised consultancy services and coaching services that cannot be provided directly by the project partners, adaptation of business processes, free access and support to use testing facilities, introduction of new IT solutions etc.

The Commission estimates that at least half of the budget should be allocated to financial support to SMEs in the form of third party financing.

In this topic the integration of the gender dimension (sex and gender analysis) in research and innovation content is not a mandatory requirement

15. ANNEXE II - CONFIDENTIALITE

- I. Le pouvoir adjudicateur, AEROSPACE VALLEY et le contractant traitent de manière confidentielle toute information et tout document, sous quelque forme que ce soit, divulgués par écrit ou oralement en relation avec l'exécution du contrat et identifiés par écrit comme confidentiels.

Le contractant doit

- a. Ne pas utiliser les informations et documents confidentiels à d'autres fins que l'exécution de ses obligations au titre du contrat sans l'accord écrit préalable de l'autorité contractante ;
 - b. Assurer la protection de ces informations et documents confidentiels avec le même niveau de protection qu'il utilise pour protéger ses propres informations confidentielles, mais en aucun cas moins que le soin raisonnable ;
 - c. Ne pas divulguer directement ou indirectement les informations et documents confidentiels à des tiers sans l'accord préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- II. L'obligation de confidentialité énoncée à l'article 1er lie le pouvoir adjudicateur et le contractant pendant l'exécution du marché et pendant 3 ans à compter de la date du paiement du solde sauf si :
 - a. La partie divulgateur accepte de libérer l'autre partie de l'obligation de confidentialité plus tôt ;
 - b. L'information confidentielle devient publique par d'autres moyens que la violation de l'obligation de confidentialité, par une divulgation par la partie liée par cette obligation ;
 - c. La divulgation de l'information confidentielle est exigée par la loi.
 - III. Le contractant obtient de toute personne physique ayant le pouvoir de le représenter ou de prendre des décisions en son nom, ainsi que des tiers participant à l'exécution du contrat, l'engagement qu'ils respecteront l'obligation de confidentialité énoncée à l'article I.